

Demande de modification des acomptes de cotisations d'une personne sans activité lucrative

N° de décompte _____
Prénom/Nom _____
E-mail _____
N° téléphone _____
Personne de contact _____

Le calcul des cotisations AVS/AI/APG se base sur le revenu acquis sous forme de rente, multiplié par 20 (tous genres de rentes, également étrangères, rente viagère, indemnités journalières en cas de maladie et accident, pensions alimentaires, droit d'habitation; sans les rentes/indemnités journalières de l'AI) et le montant total de la fortune nette en Suisse et à l'étranger (inclus les biens immobiliers aux valeurs de répartition intercantionales) au 31 décembre de l'année de cotisations. Pour les personnes mariées (quel que soit le régime matrimonial), les cotisations se calculent pour chacune sur la moitié de la fortune et du revenu acquis sous forme de rente du couple. Cette disposition est également valable en cas de partenariat enregistré.

Total des biens au _____ CHF _____
Immeubles selon valeur de répartition inclus
(pour conjoints: **total** des biens **matrimoniaux**;
joindre une copie de la dernière déclaration fiscale)

Total des revenus de rentes pour l'année _____ CHF _____
(pour conjoints: **total** des revenus de rentes **matrimoniaux**)

Prise en compte des cotisations sur le revenu d'une activité lucrative CHF _____
(joindre une copie du certificat de salaire)

Lieu, date _____

Signature _____

Envoyer

Poste: *medisuisse*, case postale, 9001 St-Gall

Fax: 071 228 13 66

Mail: pb@medisuisse.ch (indications selon formulaire suffisent)